

AR PREFECTURE

006-210600540-20180410-0162018-AU
Reçu le 18/04/2018

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 016/2018

OBJET : Finances : Réhabilitation du moulin.

L'an deux mille dix-huit, le 10 du mois d'avril à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO / Taoufik FATFOUTA / Christine DECORDIER / Marline DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY.

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Cathy DINI / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI / Pierre VESTRI à Jean Yves LESSATINI.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2018 intégrant le moulin de Drap au sein du patrimoine public de la collectivité,

Vu l'appel à projet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le soutien de la fondation du patrimoine,

Vu le montant financier présenté par l'Association Chantiers de Jeunes Provence Côte d'Azur spécialisée dans la réhabilitation de monuments et bâtiments

Considérant que le Moulin de Drap fait partie du patrimoine culturel de la commune et qu'il n'est pas protégé,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de rénovation du Moulin afin d'assurer sa pérennité et sa valorisation,

Considérant l'intérêt de réhabiliter ce moulin génois,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant :

à lancer toutes les démarches nécessaires afin de procéder à la demande de subvention au titre de l'appel à projet de la Région pour un montant total des travaux estimés à 45 000 € (quarante-cinq mille euros) aux fins de réhabilitation du moulin génois de Drap.

À solliciter la participation financière complémentaire de personnes privées dans le cadre de l'action de la Fondation du patrimoine

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Absents : 0

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIRE CERTIFICAT CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 18/04/2018

Publication et affichage le : 20/04/2018